

Projet de Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 15 décembre 2022

Absents et excusés : -

La séance est ouverte à 18 h 30.

1. Mandataires

- a) Le Président signale avoir procédé à la vérification des pouvoirs pour l'installation de Monsieur David LELEU, Conseiller Communal suppléant dans la liste ps. Après avoir prêté le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge », Monsieur LELEU est installé comme Conseiller Communal.
- b) A l'unanimité, le Conseil approuve la fixation de l'ordre de préséance des conseillers communaux suite à l'installation de Monsieur LELEU.
- c) Déclaration d'apparement du nouveau conseiller : Monsieur LELEU déclare s'apparenter au PS.

d) Législature 2019/2024 – Avenant au pacte de majorité proposé par le groupe PS

Faisant suite au décès de Thierry DESMET, 2^{ème} Échevin, le groupe politique PS a déposé un avenant au pacte de majorité entre les mains du Directeur général en date du 24 novembre 2022.

Celui-ci répond aux conditions de recevabilité énoncées à l'article L1123-1 §2 alinéas 3 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la décentralisation.

Cet avenant désigne la composition du futur Collège communal comme suit :

- Bourgmestre : Bernard BAUWENS
- 1^{ère} Échevine : Viviane DELEPINE
- 2^{ème} Échevine : Colette BOCAGE
- 3^{ème} Échevin : Gauthier DUDANT
- 4^{ème} Échevine : Mélanie MORY
- Président du Conseil de l'Action Sociale : Claudy BILLOUEZ

A l'unanimité, le Conseil communal approuve cet avenant.

- e) Conformément à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Madame MORY, prête le serment suivant : « Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge ». Elle est dès lors installée comme échevine.

Agents traitants : Pascal DETOURNAY/Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Marchés publics

- a. Marché de service – exploitation du Club House de la Marina – nouvelle procédure – modification des documents du marché (présentation en séance par IDETA)

Dans le cadre de la procédure de consultation en cours pour l'exploitation du club House de la Marina d'Antoing, les soumissionnaires potentiels qui ont participé à la visite attirent l'attention du pouvoir adjudicateur concernant le risque économique beaucoup trop important qu'ils seraient amenés à prendre s'ils répondaient, compte tenu de la conjoncture actuelle dans le secteur Horeca et événementiel.

En effet, le pouvoir adjudicateur impose dans son critère d'attribution 1 concernant la redevance annuelle une partie fixe de minimum de 14.876,00 € HTVA (soit 1.500 euros TVAC de loyer mensuel) et une partie variable de minimum 5% d'un chiffre affaire annuel minimum de 900.000€.

Autant la redevance annuelle fixe est acceptable en l'état, autant la redevance variable doit être revue à la baisse pour permettre de recevoir des offres d'une part et d'autre part de recevoir des offres acceptables pour le pouvoir adjudicataire qui ne mettent pas par ailleurs en péril le futur exploitant, par un risque trop élevé dans la durée des 10 ans de la concession si les attentes financières du pouvoir adjudicateur sont trop fortes.

Le chiffre d'affaires des 900.000 euros avait été calculé dans une conjoncture favorable, avec une ambition très importante visant une dynamique de gestion significative au bénéfice des plaisanciers, des promeneurs à pied et à vélo, de la clientèle de séjours, de la population locale et des entreprises.

Depuis, la conjoncture a considérablement évolué : inflation, baisse du pouvoir d'achat, augmentation du coût de l'énergie, dispositifs anti-covid, accentuation du télétravail, difficultés à recruter de la main d'œuvre Horeca, nouvelles formes et exigences de travail,...

Pour rappel, l'attractivité du site sera renforcée par la qualité architecturale et paysagère d'une infrastructure moderne ouverte sur le plan d'eau de même que la requalification et le redéploiement d'activités connexes telles que la promenade sur l'eau, l'aire de jeux, l'aire de vélo, l'aire barbecue, le centre BMX, le site de l'ADEPS, le hall de sport, ...

De même, la capacité d'accueil sera significativement augmentée à travers 2 espaces imbriqués, à savoir :

- ✓ une salle polyvalente d'accueil et de restauration de 130m² d'une capacité maximale de 240 personnes debout et 60 à 80 personnes assises ou d'un mixte de X personnes debout pour l'accueil permanent et X personnes assises pour le restaurant permanent selon une proportion à définir par l'exploitant.
- ✓ une zone de terrasse revêtue de pavés béton gris clair de +/- 450 m² d'une capacité maximale de 400 personnes debout et 200 personnes assises.

L'émergence de la Station touristique devrait permettre de repositionner significativement le site de la Marina et ses nouvelles infrastructures dans l'écosystème local visant à la fois à l'augmentation de l'attractivité du lieu mais devant faire face également à de nouvelles concurrences émergentes en termes d'activités et d'Horeca.

Pour atteindre l'objectif d'une gestion dynamique en termes d'activités, le chiffre d'affaires avait été estimé de la manière suivante :

1. Activité restauration

- En saison (6 mois) : 100 couverts/jour x 180 jours x 25 euros de dépense moyenne = 450.000 euros

- En hors saison (6 mois) : 40 couverts/jour x 180 jours x 25 euros de dépense moyenne = 180.000 euros

2. Activité bar

- En saison (6 mois) : 400 boissons/jour x 180 jours x 2,50 euros de dépense moyenne = 180.000 euros
- En hors saison (6 mois) : 200 boissons/jour x 180 jours x 2,50 euros de dépense moyenne = 90.000 euros

A cela pourraient s'ajouter les activités événementielles et location de salle de même que les recettes des plaisanciers de passage (douches et laverie).

Ce chiffre d'affaires peut rester un objectif à long terme lorsque la station touristique sera pleinement en activité.

Cependant à court terme, il est prudent de réduire fortement les exigences du chiffre d'affaires et le pourcentage minimum attendu du Club House pour encourager le dépôt d'offres.

Compte tenu des éléments contextuels repris ci-dessus, il est proposé au Conseil communal de modifier substantiellement le cahier des charges sur les points suivants :

A. Au niveau des critères de sélection qualitative :

Capacité économique et financière

Le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices sera de minimum 100.000 euros HTVA (au lieu de 150.000 € HTVA) HTVA pour les 3 années cumulées.

Capacité technique et professionnelle

Nombre de références minimales : 1 référence minimum

Montant minimal de la référence : référence de gestion et d'exploitation d'un établissement HORECA d'un chiffre d'affaires annuel de minimum 80.000 euros HTVA (au lieu de 100.000 € HTVA) au cours des 3 dernières années.

B. Au niveau des critères d'attribution :

Redevance proposée au concédant / 1.1. Partie variable

Le pouvoir adjudicateur impose un pourcentage annuel minimum de 2,5% (au lieu de 5 %) d'un chiffre affaire annuel minimum de 200.000 € HTVA (au lieu 900.000 € HTVA).

Ventilation du chiffre d'affaires de la redevance variable :

1. Activité restauration

- En saison (6 mois, 6j/sem, avec 50% de jours de beau temps = 72 jours) : 60 couverts/jour en moyenne x 72 jours x 20 euros de dépense moyenne = 86.400 euros
- En saison (6 mois, 6j/sem, avec 50% de jours hors beau temps = 72 jours) : 20 couverts/jour en moyenne x 72 jours x 20 euros de dépense moyenne = 28.800 euros
- En hors saison (4 mois, 6j/sem = 96 jours) : 10 couverts/jour en moyenne x 96 jours x 20 euros de dépense moyenne = 19.200 euros

Total activité restauration : 134.400 euros.

2. Activité bar

- En saison (6 mois 6j/sem, avec 50% de jours de beau temps = 72 jours) : 250 boissons/jour en moyenne x 72 jours x 2,50 euros de dépense moyenne = 45.000 euros
 - En saison (6 mois, 6j/sem, avec 50% de jours hors beau temps = 72 jours) : 50 boissons/jour en moyenne x 72 jours x 2,50 euros de dépense moyenne = 9.000 euros
 - En hors saison (4 mois, 6j/sem = 96 jours) : 50 boissons/jour en moyenne x 96 jours x 2,50 euros de dépense moyenne = 12.000 euros
- Total activité bar : 66.000 euros.

Total général : 200.400 euros, arrondi à 200.000 euros HTVA.

C. Au niveau administratif

2.8. Visite préalable des lieux

Au plus tard pour le 10 janvier 2023 (au lieu du 1^{er} décembre 2022), la visite des lieux devra être programmée. Ce report de date de visite permet d'ouvrir à nouveau la possibilité à des exploitants potentiels de soumissionner.

D. Au niveau des critères techniques :

1. *Contexte général*

En publiant le marché relatif à l'exploitation du Club House pendant la phase travaux, la Ville d'Antoing souhaite permettre ainsi au concessionnaire d'interagir éventuellement avec l'équipe d'auteur de projet pendant la phase de fin de chantier afin d'affiner éventuellement certains détails fonctionnels et/ou esthétiques dans la mesure du possible.

Compte tenu de l'évolution du chantier, les plans d'aménagement intérieur ont été adaptés et sont joints en annexe.

5.14. *Fin de la concession*

Au terme de la concession, quelle qu'en soit la cause, le concessionnaire devra remettre au pouvoir adjudicateur les infrastructures, le mobilier et les équipements divers concédés par la Ville en bon état d'entretien et de réparation. Les équipements, mobiliers ou constructions réalisés ou placés par le concessionnaire resteront la propriété du concessionnaire. Il devra les enlever à ses frais ou trouver un accord avec la Ville si les 2 parties sont intéressés à les maintenir partiellement ou totalement sur le site.

Estimation du marché

Le montant estimé du marché devient ainsi :

- ✓ Loyer fixe : 14.876 euros HTVA x 10 ans = 148.760 euros HTVA
- ✓ Loyer variable : 2,5% x 200.000 euros HTVA x 10 ans = 50.000 euros HTVA

Soit un total sur 10 ans de : **198.760 euros HTVA minimum.**

Pour rappel, l'estimation du marché initial est de 198.347 euros HTVA (148.760 euros pour la partie fixe + 49.587 euros pour la partie variable).

Le Président suspend la séance et cède la parole à Monsieur Nicolas PLOUVIER, Directeur du département Aménagement du Territoire et Architecture auprès de l'intercommunale IDETA. Monsieur PLOUVIER précise que c'est l'estimation de la partie variable de la redevance annuelle qui posait problème. Un chiffre d'affaire annuel de 900.000 € HTVA est manifestement surévalué. La nouvelle estimation tient compte de différents facteurs : émergence de nouvelles concurrences, inflation, baisse du pouvoir d'achat, augmentation du coût de l'énergie, dispositifs anti-covid, accentuation du télétravail, difficultés à recruter de la main d'œuvre Horeca,...

Monsieur VINCENT s'étonne de cette révision car rien n'a changé ces deux-trois derniers mois... Il rappelle avoir signalé que cette estimation du chiffre d'affaire était initialement bien trop élevée. Si on lui donne raison aujourd'hui, on a cependant perdu du temps alors que les spécialistes sont IDETA et ses partenaires. C'est dommage de constater ce relatif amateurisme.

Monsieur VIVIER abonde dans le même sens et précise l'étonnement du Groupe GO de ce revirement, d'autant plus que deux offres avaient quand même été reçues même si elles ont été jugées irrecevables. Néanmoins, il faut avancer dans ce dossier. A la question des délais d'ouverture, Monsieur PLOUVIER précise qu'il faut s'attendre à une ouverture début juillet.

Par 17 voix pour et 2 abstentions (Groupe UCA et madame BOCQUET), le Conseil approuve ce point.

b. Marché de service – exploitation de la Capitainerie de la Marina – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Le marché vise la conclusion d'une concession de services ayant pour objet l'exploitation de la Capitainerie de la Marina d'Antoing en tant qu'infrastructure d'accueil et de gouvernance du port.

Au terme de la procédure, la ville d'Antoing (pouvoir adjudicateur) confiera la prestation et la gestion des services à un concessionnaire en contrepartie du droit d'exploiter les services qui font l'objet du contrat.

La mission comprend toutes les tâches nécessaires à une gestion performante d'un site tel que celui de la capitainerie de la marina dont notamment :

- La gestion et l'exploitation de la gare d'eau composée de 8 pontons, de 122 anneaux, des arrivées techniques pour les plaisanciers et de la capitainerie ;
- La gestion et l'entretien de la gare d'eau ;
- La gestion et l'entretien de l'estacade qui permet l'accostage ponctuel de bateaux de passage, mais également la promenade tout public plaisanciers et non plaisanciers ;
- L'estacade est sous la responsabilité du concédant du fait de son accessibilité par le tout public plaisancier et non plaisancier ;
- L'exploitation de la capitainerie en tant que bâtiment d'accueil et de gouvernance du port : occupation du bureau de la Marina (en vert sur le plan), utilisation en accord avec l'Office du Tourisme de la salle de réunions, utilisation du Club house et de sa terrasse en accord avec l'exploitant du bâtiment – restaurant ;
- La gestion et l'entretien du bâtiment atelier et stockage ;
- La gestion et l'entretien de la cale terrestre à bateaux ;

- La gestion et l'entretien du système de sécurité (sécurité des accès et surveillance de la Marina). A noter que l'estacade devra rester accessible au grand public ;
- La gestion et l'entretien de la voirie d'accès et du portail d'accès. Cette voirie constitue en même temps une servitude de passage pour accéder au Club House, au restaurant, aux pontons, et à l'Office du Tourisme. Ce chemin est sécurisé par un portail avec une clé qui sera donnée à chaque exploitant : Capitainerie, Club House, Office du Tourisme ;
- La gestion de tous les services nécessaires au bon fonctionnement de la Capitainerie ;
- L'entretien et le maintien en bon état du site, selon les principes généralement reconnus en la matière ;
- La prise en charge des charges de fonctionnement telles que définies au point 3.7.2 du présent cahier des charges.

Mode de passation du marché :

Monsieur PLOUVIER précise que, contrairement à ce qui été indiqué dans la notice explicative, le présent cahier des charges fera l'objet d'une publicité européenne.

Redevance :

En contrepartie du droit d'exploiter les services qui font l'objet du contrat, le concessionnaire versera une redevance au concédant.

Cette redevance consiste au paiement annuel du montant de la redevance que la Ville d'Antoing paie au Service Public de Wallonie – Mobilité Infrastructures pour la concession de la Marina.

Le montant est fixé par le SPW MI.

Le montant de la redevance vise à couvrir l'ensemble des frais qui incombent à la Ville d'Antoing.

A titre purement informatif et pour donner un ordre de grandeur, le montant de la redevance est estimé (valeur non contractuelle) à 0,07 €/m²/an pour les terrains et à 0,35 €/m²/an pour la gare d'eau, soit un montant annuel de +/- 2.819 € TVA comprise.

La convention de concession entre le SPW MI et la Ville a été signée récemment.

Durée de la concession : La durée de la concession est prévue pour une durée de **200 mois** à dater de la conclusion du contrat de concession.

Date de début estimée : 01/05/2023

Date de fin estimée : 31/12/2039

Garantie de bonne exécution :

1. Nature de la garantie à établir par le concessionnaire : garantie en espèces.
2. Montant de la garantie : une année de la redevance annuelle fixe soit 2.819 €

Critères d'attribution :

Description	Pondération
Équilibre économique du projet	20
Propositions d'animation et de gestion du port	20
Solidité du candidat sur la durée du contrat (20 ans)	20
Qualité et tarification des amarrages et des prestations de services aux usagers	20
Moyens humains mis en œuvre	20
Total	100

Délai de validité des offres : 120 jours

Pour approbation du cahier spécial des charges, de la fixation du mode de passation (procédure négociée sans publication préalable), de l'estimation et des conditions de marché.

A la question de Monsieur Julien BAUWENS, Monsieur PLOUVIER précise que la publication européenne de ce marché public est liée au caractère transfrontalier du projet. A la question de Madame BOCQUET, il ajoute qu'il n'est pas possible de savoir si une entité étrangère pourrait se montrer intéressée par cette exploitation mais toute offre sera analysée sur base des différents critères d'attribution. Tout le monde espère bien évidemment que le Péronnes Yacht Club déposera une offre, lui qui gère ce port depuis plus de 50 ans à la satisfaction générale.

Le Président rouvre la séance publique.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- c. Marché de service – Désignation d'un auteur de projet pour une mission d'étude et de direction des travaux d'aménagement d'un parking de délestage le long de l'avenue du Lac à Péronnes – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Le Président signale qu'il est proposé au Conseil communal d'approuver le cahier spécial des charges visant à la désignation d'un auteur de projet dans le cadre de l'aménagement d'un parking de délestage le long de l'avenue du Lac à Péronnes.

L'estimation est de 49.000,00 € hors TVA ou 59.290,00 € TVA comprise.

Le mode de passation est la procédure négociée sans publication préalable.

Conditions du marché :

- Critères d'attribution : 1) le prix ;
- Lot unique ;
- Délai de validité de l'offre : 120 jours de calendrier ;
- Délai d'exécution :
 - Esquisse : 20 jours ouvrables
 - Avant-projet : 20 jours ouvrables
 - Permis : 20 jours ouvrables
 - Projet définitif : 30 jours ouvrables
 - Rapport d'analyse des offres : 10 jours ouvrables + délais accordés aux candidats pour fournir des renseignements complémentaires + 5 jours ouvrables pour analyse des documents
 - Vérification des états d'avancements : 10 jours ouvrables ;
 - Documents réception provisoire : 10 jours ouvrables ;
 - Décompte : 10 jours ouvrables à partir de la réception des documents de l'entreprise ;
- Cautionnement : non exigé ;
- La révision de prix s'applique via la révision des prix des travaux exécutés ;
- Les variantes ne sont pas autorisées ;
- Les options libres ne sont pas autorisées.

Ce projet fait suite au développement des activités touristiques autour du Grand Large de Péronnes, et à l'aménagement du centre BMX-VTT-TRIAL.

Monsieur VERSCHEURE estime que le montant budgété est ahurissant. Il n'est pour lui pas possible qu'un parking puisse coûter 600.000 €.

Le Président signale que cette estimation a été faite par notre service technique sur base de chiffres existants dans les marchés actuels. Un effort sera fait pour son intégration paysagère car nous sommes à l'entrée du village.

Monsieur DENAYER suppose que des recettes seront enregistrées pour l'utilisation de ce parking et s'étonne que rien n'ait été décidé quant à son exploitation (prix, heures d'ouverture, ...). Le Président précise que cela n'est pas d'actualité sauf peut-être pour les motorhomes. Ce parking est avant tout prévu pour éviter de retrouver des voitures dans tout le village. Le rendre payant risque d'avoir un effet contraire. Il faudra être prudent si on se dirige vers un système payant. Par ailleurs, des subsides seront sollicités pour la réalisation de ce projet notamment auprès du Commissariat Général au Tourisme puisque ce parking est lié au tourisme.

Monsieur CHEVALIER estimant que le montant des honoraires est très élevé, le Directeur Général précise que ce montant ne vise pas que la réalisation des plans et l'obtention du permis. Il y a aussi le suivi de la procédure de marché public et des travaux en tant que tel jusqu'à réception définitive de ceux-ci. Le montant des honoraires est un pourcentage du montant des travaux.

Monsieur CHEVALIER précise qu'il ne faudra pas oublier les usagers lents d'autant qu'une piste cyclable est prévu via un projet transcommunal avec Brunehaut.

Le Bourgmestre confirme qu'un projet de piste cyclable est bien inscrit dans notre PCDR pour relier Laplaigne (via les Osières) jusqu'au cimetière de Péronnes.

Monsieur VIVIER estime que la situation du terrain choisi pour réaliser ce parking n'est pas la meilleure. Cela va augmenter non seulement augmenter le trafic dans le village mais aussi considérablement augmenter les risques d'accident notamment à cause de la vitesse. Les terrains situés le long de la voirie menant vers Laplaigne seraient bien meilleurs.

Le Président signale que ces terrains sont, en partie, utilisés par les pêcheurs mais sont régulièrement saturés lors des grosses affluences à l'instar du parking bordant la grande écluse. Ces terrains ne permettent donc déjà pas de répondre aux demandes d'aujourd'hui. Par ailleurs, pour ralentir la vitesse, l'installation d'un giratoire en face de Notre-Dame aux Neiges est une option tout comme la pose de casse-vitesse mais il faut se rappeler que l'Avenue du lac est propriété du SPW – Voies Hydrauliques.

Par 13 voix pour, 4 abstentions (Messieurs VIVIER, CHEVALIER, DENAYER et MAHIEU) et 2 contre (Monsieur VERSCHEURE et Madame BOCQUET), le Conseil approuve ce point.

- d. Marché de fourniture - fourniture et installation d'un système d'éclairage public photovoltaïque sur le chemin longeant la Résidence "Le Moulin" à Antoing – Cahier Spécial des Charges, estimation, mode de passation et conditions du marché

Les dépenses de personnel représentent 35,74 % des dépenses du budget, les dépenses du personnel ont été calculées selon les instructions de la circulaire budgétaire. Un engagement d'un agent à temps-plein pour l'office du Tourisme à partir de mai, le personnel pour la crèche avec un total de 12,5 équivalents à temps-plein, l'octroi des chèques repas (+99.750 €) et du second pilier des pensions (+74.000 €) au personnel communal.

Les dépenses de fonctionnement représentent 18,84 % des dépenses du budget, elles ont été calculées comme spécifiées dans la circulaire budgétaire c'est-à-dire les dépenses du compte 2021 + 2 %, sauf contrats et cas spécifiques. Les dépenses énergétiques ont été calculées selon le marché du CENEO (-15% en vue de faire des économies d'énergie) pour un total de +356.000 € par rapport au budget 2022.

Les dépenses de transferts représentent quant à elles 31,46 % des dépenses du budget : nous y retrouvons principalement :

- La zone de police pour un montant total de 1.077.722,52 € avec une forte augmentation de 269.906 € par rapport au budget 2022. Quant à La dotation « Becquerelle », celle-ci reste pratiquement identique par rapport au budget 2022 (-181,31 €) ;
- Pour la zone de secours, la dotation communale pour 2023 s'élève à 247.439,29 €, soit une diminution de 36.870 € par rapport au budget 2022, grâce à l'intervention de la Province ;
- La dotation au CPAS est aussi en très forte hausse par rapport à 2022, c'est-à-dire de + 300.838 € ;
- Le budget participatif a été réinscrit au budget 2023 pour un montant de 50.000 € ;
- Les subsides aux cultes sont en augmentation de 40.261 € par rapport au budget 2022.
- Les cotisations IPALLE s'élèvent quant à elle à 376.155 €, soit + 20.683,41 € par rapport au budget 2022.

Les dépenses de la dette représentent 13,96 % des dépenses du budget, nous y retrouvons les emprunts contractés et restant à contracter. Les balises pluriannuelles sont respectées.

Les recettes de prestations représentent 8,45 % des recettes du budget, nous avons prévu une indexation de 1,5 % pour les loyers, les redevances gaz-électricité s'élèvent au total à 278.812,24 €. Un crédit spécial de recettes d'un montant de 170.000 € a été inscrit, il sera quant à lui réduit à chaque modification budgétaire de 2023.

Les recettes de transferts représentent quant à elles 88,73 % des recettes du budget : nous y retrouvons principalement :

- Le fonds des communes : 3.321.179,62 €, soit une augmentation de 410.985 € par rapport au budget initial 2022 ;
- Le complément régional plan « Marshall » : 862.780,47 € ;
- Le rendement à l'IPP : 2.157.919,01 €, soit une augmentation de 585.750 € par rapport au budget initial 2022 ;
- L'additionnel au précompte immobilier : 2.149.457,95 €, soit une augmentation de 106.027 € par rapport au budget initial 2022 ;
- La taxe sur la force motrice est quant à elle en diminution de 105.000 € par rapport au budget 2022.

Les recettes de la dette représentent 1,90 % des recettes du budget : nous y retrouvons par exemple les dividendes d'IDETA : 206.494 €, soit une augmentation de 80.025 € par rapport à 2022. Cette augmentation sera pérenne.

Les recettes de prélèvements représentent 0,92 % des recettes du budget : trois prélèvements pour risques et charges ont été opérés : un pour la police (50.000 €), un pour la crèche (60.000 €) et un pour les inondations vers l'extraordinaire (25.000 €).

C'est un budget ordinaire réaliste malgré la crise actuelle, il est en boni tant au propre qu'au global avec un résultat de 441.023,87 €. Néanmoins, la prudence reste de mise. Après ce budget 2023, le fonds de réserve ordinaire s'élève à 983.425,47 €.

A l'extraordinaire

- Total recettes : 7.641.418,78 €
- Total dépenses : 4.959.695,06 €
- Boni : 2.681.717,72 €

On retrouve dans les investissements les diverses maintenances dans les bâtiments communaux, dans les bâtiments scolaires, dans les bâtiments sportifs. Des achats de matériel pour les services de l'administration. Les travaux de menuiseries et façades de l'ancien hôtel de ville. La pose de ralentisseurs à Maubray et à Péronnes. Les honoraires pour les travaux d'amélioration des rues du Mazy, du Large, rue Paillard et Vezonchaux et rue de la Station dans le cadre du Plan d'investissement communal 2022-2024 – PIMACI. L'achat d'un véhicule pour le menuisier. L'achat de matériel pour le service technique. L'aménagement d'un parking de délestage à Péronnes. L'Etude du Centre d'interprétation du bassin carrier du Tournaisis. L'achat de divers matériels pour les écoles. Les honoraires PCDR pour la maison de village de Péronnes. L'achat d'une tondeuse et d'un broyeur de branches pour le service des plantations et les illuminations de fin d'année, ...

La somme de 22.975,56 € représentent les appels de fonds Ipalle pour les travaux rue de la Kennelée, rue du Curé, rue de l'Angle, Carrefour des Irlandais, rue des Caves, rue J. Wauters et ruelles J. Renier et Traversière.

Pour les exercices antérieurs on retrouve :

- Les compléments pour les honoraires pour la Marina, pour l'extension du Ravel, pour le Plan Wallon d'investissement « Tourisme pour Tous » et pour les honoraires pour l'aménagement du Scaldis ;
- Les compléments pour les travaux d'aménagement de la Marina, de l'aménagement de l'ancienne gendarmerie, pour les voiries rue Wattecant, rue du Porjet et pour le Plan wallon d'investissement « Tourisme pour Tous ».

Pour les prélèvements, on retrouve le montant de la vente à la Société de Logements qui va alimenter notre fonds de réserve extraordinaire.

Dans la rubrique transferts nous avons :

- le subside PCDR Maison de village de Péronnes (83.369 €)
- le subside PCDR pour Fontenoy (20.000 €)
- le subside pour les travaux de Revitalisation Urbaine (1.250.000 €)
- participation pour les charges urbanistiques dans les travaux de Revitalisation Urbaine (150.000 €).

Les recettes d'investissements, il s'agit de la vente à la société de logements pour un montant de 149.360 euros.

Le montant de nos emprunts s'élève à 1.048.891 € => La pose des ralentisseurs à Maubray et à Péronnes (50.000 €) – L'aménagement du parking de délestage à Péronnes (600.000 €) – Les honoraires pour la maison de village de Péronnes PCDR (44.891 €) – Les honoraires pour les travaux d'amélioration rue de la Station et parties adjacentes à Antoing (35.000 €) – Les honoraires pour les travaux d'amélioration rue Paillard et Vezonchaux à Maubray (39.000 €)

– L'étude Centre d'interprétation du bassin carrier du Tournaisis (80.000 €) – Les travaux de Revitalisation Urbaine (200.000 €).

Boni des exercices antérieurs = les emprunts années antérieures (Master Plan Ideta (11.749,10 €) - la Marina (500.000 €) - L'ancienne gendarmerie (560.000 €) - L'extension du Ravel (24.000 €) – L'acquisition de l'ancienne usine électrique (60.000 €) – Le remplacement de l'éclairage public (111.195 €) – Le plan wallon d'investissement « Tourisme pour tous » (76.000 €) – Les travaux de la rue Wattecant à Antoing (17.000 €) et les travaux de la rue du Porjet à Maubray (24.000 €) + le résultat après la dernière MB 2022 soit 2.566. 612, 77 €.

Les prélèvements : il s'agit de l'utilisation du fonds de réserve extraordinaire pour un montant de 924.995,25 € et du fonds de rénovation urbaine pour 64.240,66 € soit un montant total de 989.235,91 €.

Monsieur VINCENT signale que c'est la première fois qu'il ressent une vive inquiétude lors de la présentation du budget communal. Il estime que seuls les paramètres les plus favorables ont été retenus. Par ailleurs, aucune indexation des salaires n'a été prévue alors que le bureau du plan en annonce 3 en 2023. Certes, on respecte les recommandations de la circulaire budgétaire. Le loyer du centre administratif coûte désormais près de 500.000 €, cela pèse lourd sur le budget ordinaire. Les frais de personnel de la crèche augmentent de 100.000 €. En ce qui concerne les recettes, il faut savoir que les patrons carriers ne sont pas confiants et la production est à la baisse. Nous ne sommes pas à l'abri d'une fermeture temporaire. A l'IPP, nous percevons une avance sur 2024, il faudra y prendre garde. Si la situation budgétaire semble maîtrisée, elle l'est avec des paramètres qui ne le sont pas. De là à dire qu'une fusion avec d'autres communes devrait s'envisager... A l'avenir, il faudra revoir nos ambitions à la baisse. Nous ne pouvons pas rivaliser avec des communes de la taille de Leuze ou Péruwelz. En ce qui concerne l'extraordinaire, Monsieur VINCENT se réjouit de voir le projet de la Marlière sortir de terre. Les crédits sont enfin prévus pour la maison de jeunes dans l'ancienne gendarmerie mais on a beaucoup trop traîné sur ce dossier.

En matière d'énergie, le Président précise que la réduction de 15% est prévue sur la forte augmentation. Ce budget respecte la ligne budgétaire recommandée par le Ministre des Pouvoirs Locaux. En ce qui concerne la crèche, nous avons adapté le personnel suite au passage de 36 à 42 enfants mais malheureusement, les subventions complémentaires annoncées par l'ONE sont reportées au minimum à 2025... En ce qui concerne les carrières, le Président rappelle qu'Holcim vient d'ouvrir une nouvelle carrière en rive gauche. Les analyses budgétaires de Belfius mettent des communes telles que Leuze ou Péruwelz dans le même cluster qu'Antoing.

Monsieur Julien BAUWENS précise que les analyses de Belfius se basent sur des critères socio-économiques.

Madame DELEPINE précise que l'auteure de projet pour l'ancienne gendarmerie a dû être sérieusement secouée et espère que ce dossier va enfin avancer. Dans un premier temps, nous comptons faire réaliser les travaux intérieurs par la main d'œuvre communale mais cela ne sera pas possible vu l'ampleur de ceux-ci.

Monsieur VIVIER présente la position du Groupe GO sur ce budget :

« Tout d'abord, nous vous remercions pour la commission de ce lundi et pour vos explications. Le rapport financier est très bien écrit et cela reflète exactement les chiffres exposés lors de la commission.

Il est évident que nous sommes dans une période difficile pour les communes. Généralement, à Antoing, lors du budget, nous vous parlons des recettes qui nous tombent du ciel et de la

poule aux pierres d'or, on discute sur vos décisions et nos remarques vont toujours dans le sens d'améliorer le bien-être des citoyens. Cette année, cela semble plus compliqué.

En effet, nous pouvons constater depuis quelques années la manière différente de mettre en place le budget, cela devient un jeu de chat et de la souris avec les conseillers de l'opposition. Le budget est proposé en séance en attendant sagement les MB afin de se mettre à jour pour le compte de l'année suivante. Plusieurs articles sont sous évalués, des projets sont mis de côté et donc attendent patiemment les MB pour être revus à la hausse ou annoncés.

Malheureusement, nous constatons que la population n'augmente pas, les projets évoluent lentement mais n'amènent pas les ressources espérées. Nous traînons toujours des gros investissements du passé et nos remarques des années précédentes se confirment concernant pas mal de matières et d'articles.

Avant d'aller plus dans le détail, nous soulignons quand même un boni de 15000 euros (400000 euros il y a un an) à l'exercice propre et un boni global de 441000 euros (906000 euros il y a un an).

Cette année, la partie semble encore plus compliquée notamment à cause de votre communication glaciale avec le CPAS et nouveauté avec un crédit spécial de recettes qui a été mis en place pour une valeur de 170000 euros. Ce crédit va sauver les meubles au niveau comptable pour l'exercice propre.

Cette fois-ci, cela devient alarmant à Antoing.

En ce qui concerne le Budget Ordinaire :

Au niveau des dépenses :

En exercices antérieurs,

Quelques irrécouvrables habituels et deux faillites au niveau des loyers.

A l'exercice propre,

Les dépenses de personnel sont conséquentes, voilà déjà une première sonnette d'alarme, nous augmentons de partout suite aux indexations de l'année dernière et il vous a été proposé de ne pas tenir compte des index de cette année, pourtant, cela arrive très vite, nous voici déjà dans le rouge pour le mois de janvier.

Par contre afin de bénéficier de subsides, peu de gens sont statutaires. Nous en avons déjà parlé de nombreuses fois et nous le déplorons.

Nous allons donc aussi devoir faire face au financement de régime des pensions du second pilier en faveur du personnel contractuel ainsi que la prise en charge des chèques repas, 173750 de prise en charge, ce n'est pas négligeable !

Pour la crèche, le service est bien sûr de qualité. Néanmoins, vous pensiez recevoir des subsides en augmentant la capacité, c'est raté, voici une deuxième sonnette d'alarme.

En résumé, pour les dépenses de personnel, nous regrettons toujours le manque de nomination mais le travail avance, par contre, pour les nouveaux index, cela va être difficile pour les finances communales.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues avec une augmentation de 2% c'est peu !

Sur ce point, il y a plusieurs interrogations :

- Les dossiers sur l'énergie sont revus à la hausse pour 18%, le gaz, l'électricité, l'engagement et ou la formation d'un agent... cela sera-t-il suffisant ? Nous pensons qu'il faut d'abord du bon sens. Former et engager un agent ne servira pas à grand-chose, il faut que cela devienne des habitudes de tous et une réflexion poussée par des experts.

Par exemple :

Le remplacement des chaudières pour les clubs sportifs, les coûts électriques, les panneaux solaires, autant de matières qui ne semblent pas maîtrisées. Dernier cas en date, la réunion

de cette semaine sur la gestion énergétique de l'USA, des régularisations de 20000 euros vont déjà apparaître dans les futures MB.

Encore une alarme, nous demandons de la transparence pour le citoyen !

-Le centre administratif... 490000 euros cette année, vous nous dites que c'est le plafond, il reste néanmoins 17 ans... Bon courage aux futurs conseillers communaux...

Nous n'osons même plus parler des locations de la maison de jeunes, des faibles rentrées des amendes administratives tellement ces sujets n'ont pas l'air de vous préoccuper.

Bref, encore une matière qui devient difficile pour la commune.

Les dépenses de transfert :

-Ces dépenses sont énormes, nous continuons de penser qu'il y a moyen de limiter et que certains voisins, intercommunales, sont bien contents de profiter des deniers d'Antoing !

-Les zones de secours et de police coûtent beaucoup.

En ce qui concerne la zone de secours, même si les coûts sont moindres grâce à la prise en charge d'une partie par la province. Cela reste conséquent, 247000 euros, nous regrettons amèrement les prises de décisions de l'époque surtout quand on voit maintenant la manière dont elle est gérée. Des pompiers en grève, des règlements de comptes sur les réseaux, une direction passive voir absente. Quel gâchis financier et humain.

En ce qui concerne la zone de police, environ 1100000 euros, une augmentation de 35%, cela devient intenable, même si les normes KUL sont maintenant respectées, les communes ne sauront plus soutenir seules cette dépense, il est temps d'en parler en conseil et de vous faire entendre, nous vous le demandons depuis des années aussi !

-IPALLE, cela augmente aussi considérablement, notre coût vérité est limite, la population respecte un peu les demandes de la commune sur le tri, mais si Ipalle augmente tous les ans, cela sera aussi intenable.

-Pour le PNPE, on se demande parfois si ce n'est pas exagéré... Les dossiers qui nous sont présentés ne sont pas convaincants. Dans le dernier bulletin communal, vous proposez de planter dans la Wallonie Picarde 5000 saules têtards, magnifique, qui va prendre à l'avenir les coûts d'élagage ? Le PNPE demande 40 euros par arbre... faites le compte !

-Pour le Foyer Socio Culturel, là aussi, les dépenses sont augmentées pour faire face aux dépenses d'énergie, c'est logique. Par contre, nous regrettons d'apprendre qu'une activité qui ne coûtait pas d'énergie (la fête de l'eau avec la course des radeaux) ne sera plus reconduite exclusivement dans notre entité par manque de moyen sur le terrain et l'absence de la représentation communale lors de l'AG du CREL. Quel dommage !

-Pour les Fabriques d'Eglises, ces dernières devront aussi se réinventer afin de diminuer les coûts des dotations ou afin d'ouvrir leurs portes à plus de projets citoyens. Elles seules ont la main pour ce faire sans que le pouvoir communal n'impose quoi que ce soit. Des unions de fabriques pourraient permettre des économies d'échelle intéressantes.

-Au rayon du commerce, afin d'inciter la venue de commerce de qualité et plus ou moins pérenne, il faut des incitants attractifs, la grand'rue possède quelques beaux commerces mais ce n'est pas assez, nos villages suivent le même constat. Nous espérons que l'attractivité va revenir avec notre dynamisme au niveau du tourisme et de l'habitat local.

Toujours concernant le commerce, nous avons aussi proposé une réserve budgétaire pour aider nos commerçants durant cette crise énergétique, elle n'apparaît nulle part dans le budget, nous le regrettons.

-Pour le CPAS, on augmente aussi, la dotation sera de 1847000 euros, nos conseillers sont sceptiques et pensent que là aussi les chiffres seront différents en MB, ils craignent aussi pour la couverture d'index non prévue. Le fonds de réserve devra aussi être touché... cela rappelle un peu la procédure avec la zone de police... on vide les fonds de réserve et puis on se trouve dos au mur.

Les objectifs sont présents mais certaines inégalités subsistent, lors du dernier conseil, des chiffres indécents sont revenus autour de la table, on a conclu que c'était le système. On a aussi parlé de personnes qui seraient à vie inemployable... c'est triste.

Mais le plus triste avec notre regard extérieur et intérieur de nos conseillers c'est de se demander si les problèmes de financement et de prévisions de budget ne viennent pas aussi d'un problème de relations humaines. Le retour de nos conseillers ne montre pas une ambiance saine et sereine de travail entre la commune et le CPAS, on parle de budget de complaisance. Nous espérons que ces faits n'affectent pas la mise en place des aides et des budgets ? Le citoyen ne demande pas à arbitrer une guerre interne. Les règlements de compte par presse interposées ou les réseaux sociaux n'amènent pas à grand-chose. Nous en reparlerons lors du point suivant.

Au niveau des recettes :

On peut dire qu'Antoing reste une commune aisée. Le travail et la recherche de subsides vont bon train. La taxation des citoyens est minimale et l'aide sociale est présente. Nous pouvons aussi signaler la bonne idée d'avoir mis des provisions en place pour la police, la crèche et les inondations, cela a sauvé un peu la donne.

Par contre, cette fois-ci, un crédit spécial vient se greffer à notre budget, nouvelle sonnette d'alarme... 170000 euros, il y a quelques années, la même pratique avait eu lieu, mais ici, nous sommes au pied du mur. Sans ce crédit, le budget était en déficit.

Evidemment, le plan Marshall, les carrières, la dotation des communes, le tourisme, autant de postes qui rapportent bien des recettes à notre commune viendront sûrement aider à passer au de-là de ces problèmes, ou alors il y aura une aide des carrières qui va tomber du ciel avec le volume d'extraction... nous verrons en MB.

Et pourtant, la population diminue et le chômage est largement présent avec des dizaines d'offres d'emploi. Il y a là matière à réflexion. Nous pensons donc qu'au niveau du bien-être, il y a des choses à améliorer et à mettre en place, nous en parlions aisément les années précédentes, maintenant, cela devient compliqué.

Nous vous demandons donc fermement de dénoncer les aberrations du système lors de vos divers conseils, conseils d'administration et ou assemblée générale afin de ne pas devoir arriver à la sentence la plus désagréable à savoir devoir taxer plus nos citoyens. Une commune comme Antoing avec les rentrées financières des carrières ne peut pas arriver à ça ! Le GO est à 100% contre cette facilité de taxation.

En ce qui concerne le Budget extraordinaire :

C'est ici qu'on s'y perd.

Il y a tellement eu d'annonces depuis quelques années qu'on se demande où en sont les projets. Lors de réunions, on a eu l'occasion de discuter avec pas mal de collègues d'autres communes qui géraient des communes avec un taux faible d'imposition ressemblant au notre !

Généralement, à l'extraordinaire quand un projet est annoncé, quand les plans sont faits et que la commune engage des frais pour mettre en place les projets, dans les 2 à 4 ans, cela doit être fait. Ou alors, le projet est mal ficelé ou annoncé trop vite. A Antoing, régulièrement, nous payons les architectes, des gens travaillent sur les plans et puis ça n'avance plus. C'est dommage !

En exercice antérieur,

- Le projet cycliste et la piste BMX sont sur les rails, n'oublions pas les échéances WAO 2024! Ce serait dommage de tout louper.

-La salle du Scaldis est aussi en projet, SVP, évitez les erreurs du passé afin de ne pas louper les 377000 euros de subsides.

-La Marina avance bien, néanmoins, nous sommes sceptiques sur l'ouverture au premier trimestre. Les changements incessants dans les marchés de service d'exploitation ne dégagent pas une saine gestion de ce dossier d'attribution.

-Les rues du Porjet et Wattecamps semblent bien tristounettes dans leurs avancements ainsi que l'ancienne gendarmerie... On attend les réalisations finales.

A l'exercice propre,

On retrouve un certain nombre de dépenses de matériel, des dépenses dans les bâtiments et les écoles. Il y a aussi des achats de véhicules et de matériel forestier, pour tout ça pas de souci même si certaines estimations semblent bien élevées. N'oublions pas le savoir-faire de nos ouvriers communaux !

En gros projet, on retrouve, les ralentisseurs à Péronnes et Maubray. N'oublions pas les accès aux différentes écoles.

Nous trouvons aussi la Marlière... enfin !

Par contre, le projet de nouveau parking à Péronnes nous semble étonnant pas pour la création d'un parking, mais par son financement et son positionnement. Nous en avons déjà parlé au point précédent.

Nous sommes déçus de ne plus trouver le projet de la zone Delta et de l'aménagement des pistes cyclables. Pour la zone Delta, l'intervention de ce jour lors de l'AG a été entendue, espérons que ce n'était pas que des promesses.

Toujours pas de piscine non plus, il est vrai qu'avec les finances actuelles, cela devient compliqué de travailler en fonds propres et sans les communes voisines. Il y a quelques années, nous avions les finances. Mais pas la volonté.

Voilà, en conclusion, nous trouvons que la santé financière de la commune n'est plus ce qu'elle a été.

Nous trouvons quelques décisions aberrantes et un manque de réactivité aux diverses augmentations des dépenses de transfert et de personnel.

Nous déplorons aussi les querelles internes dans la majorité qui nuisent aux citoyens et à notre travail.

Nous allons donc voter contre ce budget tant à l'ordinaire qu'à l'extraordinaire en espérant que cette sonnette d'alarme sera écoutée. »

Le Président se réjouit qu'un subside ait pu enfin être obtenu pour le Scaldis. Madame DELEPINE ajoute que les subsides visent essentiellement les travaux permettant de réaliser des économies d'énergie. Quant au crédit spécial, le Président admet le choix de ne pas vouloir présenter un budget en négatif à l'exercice propre même si la circulaire budgétaire le permettait exceptionnellement vu la situation économique que nous connaissons. Quant au budget des pompiers, on en revient aux montants lorsque nous avons notre propre caserne. Quant à la police, la dotation devrait baisser l'an prochain. En ce qui concerne le foyer socioculturel, c'est effectivement une aide pour le paiement des consommations énergétiques qui a été demandée et rencontrée. Quant à l'USA, nous devons effectivement les aider. Le retard des travaux de la rue du Porjet est exclusivement imputable à la SWDE qui vient enfin de décider de remplacer sa conduite. Quant à la rue Wattecant, l'entreprise a été confrontée à des problèmes d'approvisionnement en pavés.

A la question de Madame BOCQUET concernant l'aménagement du parking de camions à la rue du Coucou, le Président précise que la SPAQuE doit d'abord assainir ce site pollué. La Région Wallonne devra ensuite donner son aval sur le projet proposé. Madame BOCQUET ajoute que la saga des Remparts n'est toujours pas finie...

Monsieur Julien BAUWENS précise que, si une demande de subside complémentaire a été introduite, il n'en reste pas moins que la gestion financière du Foyer socioculturel est saine. Si

l'impact énergétique est là (le bâtiment est très énergivore) sur le plan financier, le retour vers la population est plus que correct bien que nous sortions de deux années Covid particulièrement compliquées pour le secteur de la culture.

Monsieur VIVIER précise que sa critique ne visait que la suppression de la fête de l'eau apprise lors de l'AG du CREL.

Monsieur CHEVALIER déplore qu'il n'y ait rien de prévu pour l'éclairage du stade d'Antoing. Le Président précise qu'il faudra avant tout introduire une demande de subsides auprès d'Infrasports car il est nécessaire de remplacer les poteaux qui datent de 1976. En espérant que nous pourrions encore obtenir des subsides vu les récents projets retenus...

Par 12 voix pour, 6 contre (Groupes GO et UCA) et 1 abstention (Madame BOCQUET), le Conseil approuve le budget ordinaire 2023. Par 14 voix pour et 5 voix contre (Groupe GO), le Conseil approuve le budget extraordinaire 2023.

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Agents traitants : Céline LIEGEOIS / Carine DUDANT

5. CPAS

a. Budgets ordinaire et extraordinaire 2023 assortis du rapport financier – présentation en séance.

Le Président cède la parole à Monsieur BILLOUEZ, Président du CPAS. Ce dernier présente le budget comme suit :

« L'année dernière, je clôturais la présentation par ces mots « Construire un budget permettant de poursuivre nos nombreuses missions dans le contexte budgétaire actuel ne fut pas chose simple ! » Je démarrerai cette présentation par ces 2 mots « Que dire »

Les prévisions dépenses/ recettes de ce budget 2023 pour le service ordinaire s'élèvent à 7.028.974,02 €.

- *Les dépenses de personnel ont été limitées à 7 % (évolution de carrière, évolution barémique des agents, nominations) ;*
- *Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation de 31 % suite à l'augmentation des charges énergétiques, du coût du carburant et l'acquisition de véhicules de service ;*
- *Les dépenses de transfert sont en augmentation de 17 % notamment dû à l'augmentation des dépenses relatives aux R.I.S. ;*
- *Les dépenses de dettes sont en augmentation de 19 % suite aux 2 emprunts contractés concernant les travaux de remplacement des toitures de la Maison de Repos et des honoraires d'architecte relatifs à ces travaux.*

En recettes, au niveau transfert, on constate la prévision de la dotation communale à 1.847.304,59 € soit une augmentation de 19.5%. Les recettes de prestations sont estimées en augmentation de 7% principalement à l'indexation du prix d'hébergement à la Maison de Repos

A l'extraordinaire, les prévisions recettes/ dépenses s'élèvent à 415.000 € relatif au solde de l'emprunt concernant les travaux de remplacement des toitures de la Maison de Repos.

Chaque CPAS vise, à travers son budget, à se doter des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions légales et veille à améliorer l'exploitation de ses services dans un cadre financier raisonnable et justifié. Les crises successives nous démontrent encore, si besoin en était, le rôle central du CPAS dans l'aide qu'il peut apporter à la population. Tout cela vous a été présenté durant le conseil conjoint.

2023 sera encore une année de défis multiples où le soutien aux jeunes, aux familles précarisées et à aux aînés restera au centre de nos préoccupations. Avec beaucoup de doutes et la peur au ventre, nous poursuivrons une fois encore et malgré tout notre travail avec engagement et responsabilité. »

Monsieur VINCENT signale ne pas avoir toutes les cartes en mains car son Groupe n'a pas de représentant au sein du Conseil de l'Action Sociale mais à la lecture du rapport de la commission budgétaire, soit le Bureau, il semble que ce budget ne tienne pas la route. Par ailleurs, les besoins du CPAS ne semblent pas rencontrés et ce, malgré la forte augmentation de la dotation communale. Cela fait des mois qu'ici, autour de la table, nous nous étonnions que le CPAS ne faisait pas de demandes supplémentaires. Et la précarisation ne va aller qu'en s'aggravant... Le citoyen ponctionne actuellement dans ses réserves mais celles-ci ne sont pas sans limites. Il y a des choix à faire et à assumer. Par définition, l'aide sociale ne rapporte pas. Monsieur VINCENT précise qu'il lui a été rapporté que le CPAS d'Antoing était l'un de ceux qui coûtait le plus par habitant dans la région. Au niveau énergétique, les frais pour la Maison de repos passent de 55.000 à 130.000 €. Que faire ? Supprimer les services ? Le service titres-services coûte 637.000 € pour des recettes évaluées à 504.000 €. Il coûte donc réellement 133.000 €. La suppression d'autres services tel le taxi social pourraient permettre d'économiser quelques dizaines de milliers d'euros. Le luxe pour la commune d'Antoing, c'est la Maison de Repos qui coûte réellement 700.000 €. Faut-il pour autant la remettre en question ? Une maison de repos publique, c'est par définition un meilleur encadrement que dans le privé. Il apparaît donc que les besoins ne sont pas rencontrés, que l'indexation des salaires attendue en 2023 n'est pas dans ce budget initial à l'instar des chèques repas. Jusqu'à présent, la commune avait toujours répondu aux besoins exprimés par le CPAS, cela ne semble plus être le cas aujourd'hui.

Monsieur BILLOUEZ précise que son avis négatif lors du Bureau était lié à l'absence de toutes les informations notamment au niveau des chèques-repas car la réunion Ville/CPAS en présence des syndicats n'avait pas encore eu lieu. Mais cela n'empêche pas de prévoir l'octroi de ces chèques dès le 1^{er} janvier comme pour le personnel communal. Evidemment, tous les services du CPAS coûtent car c'est du non-marchand et de l'aide sociale. Mais c'est un choix. Lorsque l'on est confronté à des difficultés financières, on se rabat souvent sur l'aide sociale pour faire des économies. Concernant la Maison de Repos, son coût est lié à son statut public. Par ailleurs, elle est l'une des moins chères de toute la Wallonie, la troisième aux dernières nouvelles. Au niveau des inspections de la Région Wallonne, nous avons toujours des rapports très positifs. La nourriture y est excellente, les soins sont superbes et la propreté y est toujours optimale.

Le Président signale que la Ville a toujours soutenu le CPAS et continuera à le faire notamment via des modifications budgétaires. Monsieur BILLOUEZ précise qu'il y aura effectivement des modifications budgétaires c'est inévitable mais, comme l'a souligné le Bourgmestre, la Commune viendra en aide au CPAS tant que les finances le permettront.

A la question de Monsieur VINCENT, Monsieur BILLOUEZ confirme que, en ce qui le concerne personnellement, l'avis émis au Bureau était bien lié à l'absence d'informations pour l'octroi des chèques-repas au personnel du CPAS. Sur ce point, il a été rassuré lors de la réunion lundi dernier avec les syndicats. Cela ne veut pas pour autant dire que tout va bien mais le CPAS est dépendant financièrement de la commune qui est également son pouvoir de tutelle. Le CPAS n'a pas de pouvoir de taxation et donc pas de rentrée d'argent.

Monsieur DENAYER expose l'avis du Groupe GO :

« C'est l'halali, où allons-nous ? Que dire ?

Des pièces qui nous ont été communiquées, l'on constate que ce budget s'est fait en deux temps.

Dans un premier temps, le bureau permanent s'est prononcé contre à l'unanimité des membres présents soit le président, un représentant du groupe PS et la représentante du groupe GO.

Les avis sont (je les cite) : NON ce budget ne tient pas la route

La directrice générale mentionne : « le budget 2023 est comme le prévoit la loi, à l'équilibre et répond à la demande de la ville. C'est un budget étranglé par le coût du second pilier de pension et l'augmentation des charges énergétiques.

Au BP, ce budget n'était pas complet ce qui aurait pu le rendre déficitaire.

Lors du dernier conseil, notre groupe avait interpellé le collègue sur la dotation communale au CPAS à propos des MB.2 CPAS, la réponse a été « il y a eu un comité de concertation vous verrez en décembre, tout sera réglé ». Suite à ce comité de concertation, la part communale a été portée à plus de 1.800.000 soit plus ou moins 300.000 euros d'augmentation. Plus de 19 % d'augmentation.

Le budget a ainsi été présenté aux membres du conseil de l'action sociale et il nous est soumis et expliqué ce jour. Plutôt que de parler de budget « étranglé » comme le relève justement la directrice générale, nous pouvons parler d'un budget « arrangé selon les convenances et exigences de la ville ».

Qu'en est-il ?

A l'ordinaire :

Les dépenses de personnels seront limitées à une augmentation de 7 % (alors que l'on parle de nomination)

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 31% (charges énergétiques, coût du carburant, acquisition de véhicules)

Les dépenses de transfert augmentent de 19 % (deux emprunts contractés)

En recette,

La dotation communale est portée à 1.847.604 euros (19 % d'augmentation) et les recettes de prestation de plus ou moins 7 % (indexation du prix de l'hébergement)

A l'extraordinaire, en recettes/dépenses, 415000 euros étant le solde d'emprunt pour des nouvelles toitures

Cette dotation communale augmentée de 19,5 % soit plus de 300.000 euros est-elle vraiment la bonne nouvelle du jour pour permettre au CPAS de remplir sa mission légale ?

Pas du tout, cette augmentation va être mangée de suite par le coût du second pilier de pension (190.000 euros) et le solde ne couvrira pas les charges énergétiques ni les indexations prévues par le bureau du plan, soit une en janvier et deux à l'horizon 2023.

Il s'agit d'un budget étranglé et soumis finalement aux bons vouloirs du budget de la ville, qui est l'organe de tutelle, via la dotation et via les MB qui seront quémandées par le CPAS.

Nous partageons la crainte de la DG et du président du CPAS qui est largement fondée de voir un CPAS qui ne pourra pas remplir ses missions essentielles légales car tout cela va être

mis à mal par l'indexation, les aides sociales toujours plus et trop nombreuses (avec un public nouveau qui se fait et se fera jour) et des charges incompressibles d'un fonctionnement d'un CPAS et d'une maison de repos.

Et on ne parle pas de l'impact du coût des chèques repas, décidés récemment et d'application dès janvier 2023, et qui ne sont pas repris au budget. Ce coût va encore venir réduire la réserve disponible.

La ville en décidera mais y aura-t-il une MB pour ce coût ou imposera-t-on de vider le fonds de réserve ordinaire du cpas pour équilibrer son budget ?

C'est un budget étranglé, arrangé et irréaliste qui ne laisse finalement pas de liberté aux dirigeants du CPAS et qui ne permet aucune projection, aucune perspective à court, moyen et long terme.

Vous ne pourrez travailler qu'aux rythmes des différentes MB qui vont se succéder très vite en 2023. Ça n'est pas de la bonne et saine gestion. Ça n'est pas comme cela qu'un CPAS peut et doit répondre à ses missions légales.

Comment en est t'-on arrivé là ?

Il ne faut pas être grand clerc pour que chacun de nous constate les tiraillements, les dissensions, les conflits entre le président de séance et le président du CPAS. La majorité s'égratigne tant en conseil qu'en public par voie de presse qui s'en est fait largement écho.

De ces conflits et ses conséquences, nous ressentons qu'il se répercute sur le bon fonctionnement de nos organes et des affaires de la commune. La sérénité n'y est plus, preuve en est de ce budget étranglé.

Les citoyens n'ont que faire de ces querelles intestines entre personnes qui ne devraient avoir aucune incidence sur le bon fonctionnement des institutions et plus spécialement sur le budget du CPAS qui à moyen terme ne pourra plus remplir ses missions légales

Y a-t-il encore un pouvoir de décision de la part de la DG et du président de CPAS ? C'est une véritable alarme que nous lançons tant au CPAS qu'à la ville, à défaut de quoi notre CPAS sera, parce que pieds et poings liés à des MB successives, soit en soin palliatif soit en phase terminale lorsqu'on présentera le prochain et dernier budget CPAS de la législature fin décembre 2023.

D'autres ou les mêmes devront prendre le relais après l'échéance d'octobre 2024, pensez-y.

Si d'aventure des départs anticipés se faisaient jour avant la fin de la législature, il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Il y a des emplois en jeu, il y a des missions légales à remplir.

Il faudra nécessairement se réinventer et trouver dans chaque organe les moyens de sa politique.

En résumé, sur l'ordinaire nous voterons contre ce budget qui ne laisse aucune perspective et ou projection à ses dirigeants et toute son équipe qui vont devoir travailler à flux tendu. Notre groupe les remercie de tout le travail effectué et à fournir dans de telles conditions qui finalement s'imposent à eux et ou leur sont imposées.

Sur l'extraordinaire notre groupe votera favorablement puisque les travaux de rénovation de la toiture du « Moulin » répondent à un souci impératif d'économies d'énergie ».

Monsieur BILLOUEZ signale que s'il y a parfois des tensions entre lui et le Bourgmestre, cela reste sain et ce n'est pas toujours de leur faute sans revenir que les sorties de certaines personnes. Oui certains dossiers ont traîné et il y a eu manifestement un problème de communication entre les deux entités. Mais sur ce point, il compte sur les deux Directeurs Généraux pour pallier à cela. Le Bourgmestre a dit et répété qu'il soutiendrait le CPAS. Tant à la Ville qu'au CPAS, nous présentons un budget différent. On ne va pas travailler que la

même façon que d'habitude. Nous ferons appel à des modifications budgétaires pour effectuer des ajustements. On va travailler différemment car nous sommes dans une autre société. La seule inquiétude est de pouvoir couvrir tous les besoins. La Directrice Générale fait face à une réalité administrative et il faudra composer autrement.

Monsieur Julien BAUWENS estime trop facile de tirer sur le dernier maillon de la chaîne et rejoint ainsi la position de Monsieur VINCENT. Faire la comparaison du coût entre CPAS par habitant, c'est vraiment faire preuve de mauvaise langue. C'est prendre le dernier maillon de la chaîne, dire que c'est lui qui coûte le plus cher et ne pas regarder ce qui s'y passe. Et donc le CPAS ne fait que devoir gérer l'ensemble des décisions qui sont prises au-dessus de lui, le premier échelon étant la commune mais aussi les autres institutions qui l'impactent directement. Le CPAS qui coûte, ce n'est au final que le résultat d'un travail effectué par des professionnels que sont les travailleurs sociaux ou de la saine gestion d'une Maison de Repos ou encore de services qui ont été créés par le CPAS parce que jugé utiles pour la population. C'est une des libertés de la Loi Organique de pouvoir créer des services lorsque le CPAS le juge utile. Quand on dit qu'un CPAS coûte autant par habitant, c'est finalement le juste prix. Cela ne pourrait pas coûter moins cher, si c'était le cas, cela voudrait dire que des services ont été retirés alors qu'ils avaient été jugés utiles et nécessaires. Cela n'a aucun sens. Ceux qui disent cela, c'est totalement méconnaître la réalité d'un CPAS et c'est même aller à l'encontre d'une idée d'aide sociale, d'une aide conforme à la dignité humaine comme le consacre l'article 1^{er} de la loi Organique. Le CPAS est une des dépenses publiques dont on peut clairement identifier la destination. Comparer les dépenses de deux CPAS au coût par habitant n'a aucun sens. C'est à l'encontre de l'éthique que doit avoir un CPAS. Il faut avoir plus de raison à l'égard des missions et plus de respect en regard des missions du CPAS. Les petites querelles n'ont aucun sens quand on parle d'un budget de CPAS.

Monsieur BILLOUEZ ajoute que lorsqu'il y a des tensions financières, on se rabat toujours sur le social pour faire des économies. C'est le cas dans nos communes voisines et il faut toujours rester vigilant.

Par 12 voix pour, 6 contre (Groupes UCA et GO) et 1 abstention (Madame BOCQUET), le Conseil approuve le budget ordinaire 2023 du CPAS. A l'unanimité, il approuve le budget extraordinaire 2023.

Agent traitant : Magali EVRARD

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b. Rapport des synergies Commune/CPAS 2022 – présentation lors de la séance conjointe.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY

Politique responsable : Bernard BAUWENS

6. État Civil

Octroi d'un cadeau par la commune, pour les mariages et cohabitations légales

Madame DELEPINE précise que, suites aux remarques émises lors du Conseil Communal du 22 septembre 2022, le projet de délibération du Conseil communal a été modifié pour ce point.

Le mot « prime » est remplacé par « cadeau » afin de ne pas « promouvoir » l'un ou l'autre régime.

L'octroi d'un cadeau est également accordé lors de la conclusion d'une cohabitation légale. Il est à noter quant à cette modification que le législateur n'entendait pas faire de la déclaration de cohabitation légale une forme de solennité qui, à l'instar du mariage, « officialiserait » cet échange de consentement. La déclaration de cohabitation légale n'est pas faite devant l'Officier de l'État civil – mais prend la forme d'un écrit qui lui est remis – et n'a qu'une vocation administrative. Le contrat de de cohabitation légale est possible en dehors de la situation de « couple ». Nous avons déjà eu le cas d'un oncle et son neveu.

Cependant, le Conseil accordera ce cadeau à cette occasion.

De plus, il s'agit également ici d'une mesure supplémentaire qui aide les commerces locaux.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sophie DEREUX

Politique responsable : Viviane DELEPINE

7. Circulation

Le Conseil communal est informé de l'Arrêté Ministériel du 10 octobre 2022 instaurant sur le territoire de la commune d'Antoing (section : CALONNE), le long de la voirie régionale N502 dénommée « Rue Albert 1^{er} », une zone 30 – abords d'école, entre les PK 3.650 et PK 3.880, ainsi que deux passages piétons aux PK 3.619 et 3.706.

La proposition du SPW avait été approuvée par le Conseil communal du 28 avril 2022.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

8. Intercommunales

a) Intercommunale IMSTAM – Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2022 – ordre du jour

Ordre du jour :

- Approbation du PV de l'AG du 20 juin 2022 ;
- Plan stratégique 2023-2025 ;
- Modification budgétaire 2022 – Budget 2023-2025 ;
- Demande de retrait de la commune de Brugelette avant l'échéance de l'intercommunale.

Monsieur Julien BAUWENS signale avoir dit à l'assemblée générale précédente au niveau des pensions, qu'il était dommage de voir du public taper sur du public. On en est au même stade ici puisque des communes tapent sur cette intercommunale dans le but de réaliser quelques menues économies. C'est dérangeant car des emplois sont en jeu et on pourrait même se demander si certains représentants comprenaient la portée de leur vote. A Antoing, on a systématiquement soutenu cette intercommunale afin de garantir une pluralité d'offre de soins sur l'entité, afin de garantir un PSE à nos enfants scolarisés sur l'entité sans compter les trousseaux de secours pour les plaines de jeux et les écoles. Il est utile de rappeler que cette intercommunale est en danger et des pertes d'emploi sont possibles suite à la décision de certaines communes. Monsieur CHEVALIER pense que les oppositions de certaines communes viennent par intérêt personnel de représentants qui se

sentent quelque peu concurrencés par l'IMSTAM et c'est très dommage. D'autres, ce sont des communes qui ne disposent pas de représentant à l'IMSTAM et qui méconnaissent son vrai travail et ce qu'elle peut leur apporter.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

- b) Intercommunale CENEO – Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2022 – ordre du jour

Ordre du jour :

- a) Plan stratégique 2023-2025 ;
b) Nominations statutaires.

A l'unanimité, le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Sabine DRAPIER

Politique responsable : Bernard BAUWENS

9. Cultes

- a. Fabrique d'église de Bruyelle – compte 2021

Madame DELEPINE précise que le conseil communal est invité à approuver le compte 2021 présenté par la Fabrique d'Église de Bruyelle avec boni de 8.887,93 €.

Monsieur VINCENT demande au Directeur Général de solliciter, auprès des différentes Fabriques d'église, du nombre d'hectares dont elles disposent en propriété et leurs moyens disponibles sur comptes et placements car tous les documents reçus ne sont pas lisibles. Néanmoins, quand on lit qu'une Fabrique a 70.000 € sur un compte courant et 400.000 € en placements, il lui est difficile d'approuver l'octroi de 10.000 € de fonds communaux pour ses besoins annuels... Quand une des plus petites de la commune dispose de plus de 500.000 € de biens en terres agricoles, cela pose souci. Si une Asbl disposant d'un million d'€ nous demandait demain de pouvoir bénéficier d'une subvention, ce serait plus que probablement un refus ! Monsieur DENAYER précise que tant que la loi ne sera pas changée, on ne saura rien faire. Monsieur VINCENT précise qu'il parle ici de 70.000 € repris sur un compte ordinaire et pas sur une épargne.

Par 18 voix pour et 1 contre (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

- b. Fabrique d'église de Bruyelle – budget 2022

Le conseil communal est invité à approuver le budget 2022 présenté par la Fabrique d'Église de Bruyelle, avec une part communale fixée à 4.366,96 €.

Par 18 voix pour et 1 contre (Groupe UCA), le Conseil approuve ce point.

Agent traitant : Valérie TITELION

Politique responsable : Viviane DELEPINE

10. Procès-verbal

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 24 novembre 2022.

Agent traitant : Pascal DETOURNAY
Politique responsable : Bernard BAUWENS

11. Questions orales

Monsieur VIVIER expose sa question :

« Le point sur la mobilité en général dans l'entité

- *Suite à l'émission samedi + et à la mise en place de la nouvelle carrière d'Holcim « Rive Gauche », le point sur le charroi officiel sur la chaussée de St Amand et ou de Tournai ainsi que l'organisation du charroi futur. Nous demandons des éclaircissements aussi bien pour le trafic ferroviaire, pour le trafic fluvial et bien sûr le trafic routier. Quel impact pour nos villages de Bruyelle et de Calonne ? Un point aussi sur le radar tronçon et la possibilité d'en ajouter dans notre commune ?*
- *Le point sur les parkings prévus à Péronnes près des sites du Pyc, du Bmx et du Master plan du grand large. Parking de la Chapelle. Ou en est-on ? On en a déjà parlé durant cette séance.*
- *Le point sur les zones 30 près de nos écoles et du site de l'Adeps. Ou en sommes-nous dans les aménagements ?*
- *Le point sur l'entrée de Maubray et sur le charroi « Your Nature ». L'impact sur la rue du Porjet, les retards dans les travaux dépendent-ils de ce charroi (question de février 2022) ? Vous avez déjà répondu pour la rue du Porjet.*
- *Le point sur la rue du Coucou et sur la nouvelle entrée par la rue de ponts par rapport au charroi et à l'éventualité d'un parking poids lourds ?*
- *Le point après quelques mois de campagne de la sucrerie sur le village de Fontenoy, rue de Vezon et de Gaurain. Avez-vous des retours au niveau charroi et/ou accidents ?*

Tous ces points ne demandent pas une grande réponse mais quelques éclaircissements pour tous. »

Le Président précise que plusieurs réunions se sont tenues avec le SPW qui est le gestionnaire des voiries concernées par le projet HOLCIM. Pour son Directeur Général, le charroi supplémentaire ne devrait pas impacter la circulation locale. Pour l'instant, de l'argile sort du site, les granulats devraient débiter vers 2024. Nous ne savons pour l'instant pas le tonnage qui va sortir mais il y aura également des trains. Il s'agirait, à terme, de 5 trains de 2.200 tonnes/jour en entrée/sortie et un bateau maximum par semaine. Pour l'utilisation des trains, il faudra d'abord construire la bande transporteuse jusque Calonne. Dans un premier temps, il y aura essentiellement du transport à l'intérieur de l'usine. Mais en pleine production, il y aura entre 16 et 90 camions en entrée/sortie sur 12 heures, ce qui représente 1,5 à 7,5 entrées/sorties par heure entre la sortie de la carrière et le pont de Bruyelle. Notre Commissaire a néanmoins demandé la mise en place d'un feu rouge intelligent au carrefour rue Henri Artisien/Chaussée de Tournai. En effet, en période de pointe, les camions risquent de rencontrer des problèmes pour traverser ce carrefour. L'usage de la bande transporteuse reste néanmoins la priorité donnée à l'entreprise.

En ce qui concerne les zones 30, le Commissaire de police précise que toutes les écoles en sont munies (celle de Calonne a fait l'objet d'une information ce jour) et seule l'entrée de l'Adeps n'en dispose pas. Des figurines en fluos sont prévues dans le budget 2023 pour mieux visualiser ces zones devant les écoles.

En ce qui concerne la rue de Gaurain, Depuis le début de la campagne, il n'y a eu aucun accident impliquant des véhicules se rendant ou sortant de la sucrerie. Depuis la réfection de la voirie, entre le rond-point et l'entrée de la sucrerie, tous les véhicules lourds empruntent celle-ci. Suite à la mise en place de la nouvelle signalisation à la rue de Gaurain, le trafic des véhicules a fortement diminué. Cependant, certains usagers bravent encore malgré tout l'interdiction d'y circuler (celle-ci étant pourtant exclusivement réservée aux cyclistes, piétons et véhicules agricoles, du cimetière à l'entrée de la sucrerie).

Un radar tronçon sera installé sur la Chaussée de Tournai entre le virage de « la Touille » et la sortie du Delhaize. Monsieur CHEVALIER estime que le radar tronçon va peut-être régler la vitesse mais pas le nombre de véhicules. Par ailleurs, la présence du rond-point sur ce tronçon risque d'éviter tout dépassement de vitesse sur ce dernier. Monsieur CHEVALIER signale que la voirie s'est fortement dégradée depuis l'ouverture de la carrière et les pistes cyclables sont dans un triste état sans nettoyage. Le Président précise que le nettoyage est et sera imposé à l'entreprise.

A la question de Monsieur CHEVALIER, le Président confirme qu'un projet de piste cyclable est bien inscrit dans notre PCDR pour relier Laplaigne (via les Osières) jusqu'au cimetière de Péronnes. Pour rejoindre Hollain, il y a déjà une liaison sécurisée avec le Ravel et le pont au-dessus de la ligne de chemin de fer. C'est moins dangereux que via la rue d'Hollain qui est une voirie du SPW sur sa portion antoinienne.

Le Président souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à tout le Conseil ainsi qu'aux personnes présentes et aux auditeurs.

SEANCE SECRETE

La séance est levée à 20 h 55.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général,

Le Président,

P. DETOURNAY

B. BAUWENS